

Rapport de l'Assemblée Générale du 26 avril 2012 des **AMIS DU CHÂTEAU D'ASPELT (ADCA)**

Présences +/- 35 personnes

La vice-présidente, Denise Weber souhaite la bienvenue aux personnes présentes et salue la présence des délégués de la Commune, Mme Hoffmann et M. Schiltz. Avant l'ouverture de l'Assemblée Générale 2012 ordinaire de l'ADCA, Denise Weber passe la parole à Malou Aulner pour la partie Assemblée Générale extraordinaire.

Assemblée Générale extraordinaire

Malou Aulner, après un bref historique de la création et du cheminement des statuts de l'ADCA, explique les modifications proposées. Après débat et différentes remarques formulées par la salle, l'Assemblée Générale donne son accord aux changements proposés (détail ci-après).

- **Art.4** L'association aura principalement comme objet de contribuer par tous les moyens à préserver, restaurer, entretenir, présenter, valoriser et exploiter, **avec l'aval du propriétaire**, le Château d'Aspelt, ses alentours et son contenu actuel et historique, dans un état proche à son état historique.
Toujours sous l'article 4 – Pour pouvoir accomplir son objet social, l'association pourra **devenir membre ou s'associer à d'autres sociétés, associations et fondations**, acquérir et gérer des immeubles nécessaires ou utiles au fonctionnement de l'association, le tout en respect avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- **Art. 10** concernant les cotisations annuelle, la phrase **«la cotisation maximale est fixée à 1.000 € par an»** sera rajoutée.
- **Art. 13 point 4** Sera rajoutée la phrase suivante sur la transmission de l'information; **Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des tiers via la publication en ligne sur le site Internet de l'ADCA.**

- **Art. 16 1) alinéa 2** – rajouter Le PV sera signé par le président **ou son remplaçant** et le secrétaire du Comité avant d'être communiqué à tous les membres du Comité.

1. Rapport d'activités 2011

Une fois la partie de l'Assemblée Générale extraordinaire terminée, Denise Weber passe la parole à la secrétaire, Claudine Winkel qui présente le rapport d'activités de l'année écoulée (le rapport est joint au présent procès-verbal).

2. Rapport financier 2011

Par après, c'est la trésorière, Malou Aulner qui présente le bilan financier de l'ADCA fin 2011. L'année est clôturée avec un résultat positif de € 1.471,16 portant les avoirs de l'ADCA à € 6.054,21 au 1^{er} janvier 2012. Ce résultat positif est en baisse néanmoins par rapport à l'année précédente qui avait vu un nombre important de nouveaux membres, suite aux activités organisées par l'association.

M. Emile Stoffel, un des réviseurs de caisse, souligne la rigueur de la trésorière et sur ce, l'AG donne décharge à la trésorière. Il est retenu également que les réviseurs de caisse, Messieurs Stoffel et Schmit, resteront en fonction en 2012.

3. Renouvellement du Comité de l'ADCA

En conformité avec les statuts, le Comité est partiellement renouvelé. J.P. Schong pose sa candidature comme membre du Comité renouvelé et sa candidature est acceptée par acclamation. L'ancien président étant démissionnaire, un nouveau président sera élu lors de la première réunion du Comité après cette Assemblée.

Le nouveau Comité se présente comme suit:

- DIEDERICH Joé
- DIEDERICH Jeff
- FRANTZEN Serge
- GLODT-RAUS Tessy
- JUNG-DIDERRICH Josette
- SCHONG Jean-Paul
- SCHNEIDER Jeanne

- MODAFF Maisy
- AULNER Malou
- WEBER-GLODT Denise
- BUCHHOLTZ Sandra
- WINKEL Claudine
- KARMEYER Louis
- RASSEL-HENGEN Chantal
- NEYEN Ronny

4. Divers

Pour 2012, l'activité principale sera la préparation des festivités de 2013.

En ce qui concerne les cotisations, à l'unanimité, il est décidé de les maintenir pour 2012, à savoir:

- € 5,00 membre
- € 25,00 membre protecteur
- € 250,00 membre bienfaiteur

Denise Weber passe la parole à M. Aloyse Schiltz, échevin, qui félicite l'ADCA pour son engagement en faveur du patrimoine du village. En son nom personnel, il dit que «malheureusement» le Château appartient à la Commune ce qui en pratique se traduit par le fait que la restauration de cet objet culturel repose sur les épaules des 4.000 habitants de la Commune. Si le Château appartenait à l'Etat, il est vrai que la Commune s'en tirerait certes mieux au niveau financier. Il rappelle que les engagements de la Commune sont actuellement très importants (Centre sportif et culturel, extension de la Commune, pour ne citer que ceux là) et qu'en conséquence la restauration du Château prendra du temps, beaucoup de temps. Il n'en demeure pas moins que le Château fait partie intégrante de la «vie» de la Commune et il serait important d'établir - aussi rapidement que possible - de fixer les objectifs d'utilisation de cet objet.

La soirée se poursuit par une présentation très intéressante de J. Schong, Ing. dipl. en charge du projet, sur les travaux d'ores et déjà réalisés et ceux en cours au niveau de la stabilisation et de la restauration du Château.

L'Assemblée Générale est clôturée par un verre de l'amitié.